

## Abus de faiblesse sur époux

Par **Omaïma**, le **22/09/2020** à **19:53**

Bonjour,

Est-il possible de poursuivre l'épouse de mon papa pour abus de faiblesse ? Plusieurs virements ont été effectués sur un compte étranger (avec son accord). Une maison vendue (acquise avant mariage) elle a encaissé l'argent sur son compte personnel également en Algérie. Mon papa est malade mental (suivi psychiatrie). Avant d'épouser cette femme il était suivi par une curatelle. Si mon papa ne peut le faire, puis je le faire en tant que fille ?

en vous remerciant